



# NON

## à une initiative nuisible

L'initiative contre le mitage fait obstacle à un développement raisonné. Le texte de l'initiative prévoit que tout nouveau terrain à bâtir doit être compensé par le déclassement, ailleurs, d'une surface à bâtir en une zone non constructible, d'une taille au moins équivalente. Le gel des zones à bâtir ne tient compte ni des besoins de la population et de l'économie, ni des particularités des cantons et des régions.

L'adoption de l'initiative menacerait aussi la réalisation d'infrastructures, telles que des écoles et des projets ferroviaires.

Enfin, elle empêcherait le développement des entreprises (PME) et entraverait les efforts visant à ce que la Suisse demeure un lieu de vie et de travail attrayant.

# NON

## à une réglementation superflue

Tant l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti que l'utilisation efficace du territoire sont d'ores et déjà des objectifs officiels de la politique de développement territorial.

La lutte contre l'étalement urbain, le développement durable de l'urbanisation, l'utilisation des zones constructibles ou l'effort de préservation des terres agricoles font aussi partie de l'actuelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), adoptée par le peuple en 2013.

Les cantons et les communes travaillent d'arrache-pied à mettre en oeuvre des mesures qui permettent de combattre efficacement le mitage, il faut donc laisser la nouvelle LAT déployer ses effets.

# NON

## à une centralisation au détriment des cantons et communes

L'initiative créerait des inégalités, car elle tient peu compte de la diversité des contextes régionaux et cantonaux. Chaque canton est différent, chaque commune a des besoins particuliers.

Imposer un gel général et illimité des nouvelles constructions partout, sans différencier par exemple un canton de montagne d'un canton urbain, est irréaliste et nuisible. Une telle politique avantagerait certains cantons et en pénaliserait d'autres, sur le mode «deux poids, deux mesures».

Les cantons qui ont planifié une utilisation mesurée du sol seraient désavantagés si l'initiative était acceptée, ce qui serait injuste.

« L'initiative provoquerait une pénurie de terrains pour les entreprises, au détriment notamment des PME »



Jean-François Rime, conseiller national UDC/FR et président de l'USAM

« Cette initiative fossiliserait la Suisse et ferait augmenter les prix des logements en location et en propriété »



Olivier Feller, conseiller national PLR/VD et secrétaire général de la FRI

« La loi sur l'aménagement du territoire a déjà été votée, cette initiative est extrêmement dangereuse »



Géraldine Marchand-Balet, conseillère nationale PDC/VS

« Cette initiative est excessive et inutile, nous luttons déjà contre le mitage du territoire avec la LAT »



Philippe Nantermod, président de l'USPI Suisse et conseiller national PLR/VS

« Cette initiative nuirait au développement des cantons et de nombreuses communes »



Jean-Paul Gschwind, conseiller national PDC /JU

« Le canton de Genève serait pénalisé par cette initiative, alors même qu'il a bien géré ses zones à bâtir »



Benoît Genecand, conseiller national PLR/GE